

Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les exonérations relatives aux importations et à certaines opérations liées à des mesures d'intérêt général prises par l'Union

[COM(2021) 181 final — 2021/0097 (CNS)]

(2021/C 286/31)

Consultation	Conseil de l'Union européenne, 16.4.2021
Base juridique	Article 113 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale»
Adoption en session plénière	27.4.2021
Session plénière n°	560
Résultat du vote	
(pour/contre/abstentions)	220/0/7

Ayant annoncé qu'il entendait apporter son soutien aux règles fiscales édictées en raison de la crise de la COVID-19, par la voie de son avis sur la *Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2011/16/UE afin de répondre au besoin urgent de reporter certains délais pour la déclaration et l'échange d'informations dans le domaine de la fiscalité en raison de la pandémie de COVID-19* [COM(2020) 197 final — 2020/0081 (CNS)], sur la *Proposition de décision du Conseil modifiant les directives (UE) 2017/2455 et (UE) 2019/1995 en ce qui concerne les dates de transposition et d'application en raison de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19* [COM(2020) 198 final — 2020/0082 (CNS)] et sur la *Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2017/2454 en ce qui concerne les dates d'application en raison de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19* [COM(2020) 201 final — 2020/0084 (CNS)]⁽¹⁾, adopté le 10 juin 2020, et cette modification de la directive 2006/112/CE⁽²⁾ ne comportant nul autre contenu appelant commentaire de sa part, le Comité a décidé, lors de sa 560^e session plénière des 27 et 28 avril 2021 (séance du 27 avril 2021), par 220 voix pour, aucune voix contre et 7 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé et de renvoyer à la position qu'il a soutenue dans le document susmentionné.

Bruxelles, le 27 avril 2021.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG

⁽¹⁾ JO C 311 du 18.9.2020, p. 76.

⁽²⁾ JO L 347 du 11.12.2006, p. 1.